

L'Instruction publique en Indochine.

Numéro d'inventaire : 1979.34516

Type de document : texte ou document administratif

Imprimeur : Durassié et Cie.

Date de création : 1931

Description : Fascicule agrafé. 1ère page illustrée couleur. Diagrammes en couleurs. Traces d'attache-lettres.

Mesures : hauteur : 212 mm ; largeur : 134 mm

Notes : Document de synthèse sur le système scolaire dans l'Indochine française: types d'établissements, cursus, nombre d'élèves, langues utilisées, résultats et évolutions.

Mots-clés : Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif

Enseignement français à l'étranger (dont anciennes colonies)

Filière : Elémentaire et post-élémentaire

Niveau : Séquence de niveaux

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 7

Commentaire pagination : pages agrafées dans le désordre
ill. en coul.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN INDOCHINE



• 1931 •

L'ENSEIGNEMENT EN INDOCHINE

L'Indochine française a environ 20 millions d'habitants dont 2/5 dispersés sur plus de 600.000 kilomètres carrés et peu accessibles à l'école.

Elle possède au total 450.227 élèves, 15.043 maîtres, 8.913 écoles, dont 390.076 élèves, 12.702 maîtres, 7.852 écoles pour l'enseignement public, qui réunit 86,63 % des élèves (Cochinchine : 142.244 ; Tonkin : 120.308 ; Annam : 62.769 ; Cambodge : 57.638 ; Laos : 6.566 ; Enseignement supérieur : 551).

I. — ENSEIGNEMENT FRANÇAIS

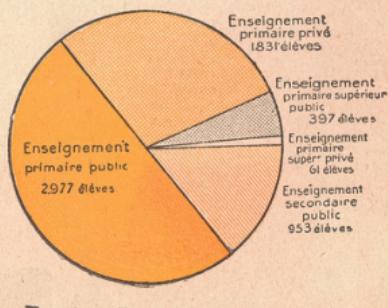
Un enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, conforme aux programmes métropolitains, assure aux jeunes Français et Françaises la possibilité de faire leurs études dans leur plan national. Les indigènes y peuvent être admis au concours dans la limite des places disponibles.

L'enseignement secondaire français est donné dans trois lycées ouverts à la fois aux filles et aux garçons : **Lycée Albert-Sarraut**, à Hanoï (919 élèves) ; **Lycée Chasseloup-Laubat**, à Saïgon (650 élèves) et **Lycée de Dalat** (lycée d'altitude réservé aux Européens ; le petit lycée, seul construit encore, contient déjà 149 élèves).

L'enseignement primaire supérieur français est donné dans six écoles primaires supérieures : deux pour les garçons (à Hanoï et à Saïgon), deux pour les filles avec cycle normal (à Hanoï et à Saïgon), deux mixtes (à Haiphong et à Phnom Penh).

L'enseignement primaire est donné dans 42 écoles, dont les plus importantes sont annexées aux lycées et aux écoles primaires supérieures, tout en gardant leur autonomie pédagogique.

L'enseignement privé français, surtout congréganiste, se limite presque exclusivement aux classes primaires.



— 2 —

B. — L'enseignement classique Indochinois.

La formation des élites indigènes est assurée par un enseignement classique donné en français et comportant 3 échelons :

Primaire	3 ans,
Primaire supérieur	4 ans,
Secondaire	3 ans.

Chacun est sanctionné par un examen terminal et se recrute au concours.

Enseignement primaire franco-indigène.

Il comprend trois cours : moyen 1^{re} année (initiation à la langue française) ; moyen 2^{re} année ; supérieur. Il est distribué dans 397 écoles de plein exercice et compte 40.367 élèves. Il est couronné par le certificat d'études primaires franco-indigènes passé en français.

Enseignement du second degré franco-indigène.

Les deux échelons de cet enseignement forment un ensemble de sept années d'études.

Le cycle primaire supérieur comprend 4 années, il est distribué dans 17 collèges, qui comptent 3.542 élèves. Il est couronné par le Diplôme d'études primaires supérieures franco-indigènes qui correspond au brevet d'enseignement primaire supérieur français (section générale).

Le cycle secondaire dure 3 ans et est distribué dans deux lycées : **Lycée du Protectorat** à Hanoï et **Lycée Truong Vinh Ky** à Saïgon (249 élèves en octobre 1930). Il aboutit à un Brevet de capacité, jouissant des mêmes privilégiés que le baccalauréat métropolitain (année 1929 : 20 admis ; année 1930 : 65 admis ; progression 325 %).

L'enseignement secondaire indochinois (donné en français) a comme double base la littérature française et les humanités extrême-orientales, savoir : langue et littérature locales et leur langue et littérature mères (caractères chinois en pays annamites, pâli et sanscrit au Cambodge et au Laos).

Il réalise une formation de culture originale, exactement adaptée aux traditions locales ainsi qu'aux conditions géographiques, ethnographiques et historiques du milieu.

Il constitue un enseignement classique de culture générale extrême-orientale, sans aucune bifurcation ni section.

Ecoles normales franco-indigènes.

La formation des maîtres et maîtresses indigènes est assurée par les écoles normales de Hanoï et Saïgon et par les sections normales annexées aux Collèges de Hué et Phnom Penh.

Ces établissements groupent 884 élèves-maîtres et 189 élèves-maîtresses.

— 5 —



Matériel scolaire

Le développement de l'enseignement franco-indigène n'a été possible que grâce à la création d'un **outillage pédagogique** abondant, varié, étroitement adapté aux conditions locales et au public scolaire.

Ce matériel scolaire consiste surtout en **manuels** rédigés en *langue indigène* : annamite, cambodgien, laotien, rhadé, etc., pour les trois cours de l'enseignement élémentaire, et en **tableaux muraux** et **cartes** spécialement composés pour chacun des pays.

Ces éditions ont été faites par la Direction générale de l'Instruction publique depuis 1924. Le montant considérable des tirages a permis :

Un *prix très bas* (0 piastre 05 en moyenne, soit 0 fr. 50) et par suite une *diffusion puissante* inconnue jusqu'ici.

En six ans, il a été vendu :

4.844.000 MANUELS

1. **19.000 TABLEAUX MURAUX** (éditions spéciales, annamites, cambodgiennes, cochinchinoises).

Et 5.000 **CARTES** (générales de l'Indochine, régionales ou provinciales).

En principe, toute école doit avoir la carte générale de l'Indochine, la carte du pays de l'Union, la carte de la province.

En outre des **journaux pédagogiques**, rédigés en français et en langue indigène, sont pour les maîtres des guides techniques indispensables. Trois sont destinés à l'enseignement élémentaire. Le **Bulletin Général de l'Instruction Publique**, rédigé entièrement en français, est destiné aux maîtres indigènes de l'enseignement classique indochinois.

Au 1^{er} janvier 1930, les abonnés aux journaux pédagogiques étaient au nombre de 9.280.

III. — ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

GROUPE A		GROUPE B	
193 élèves	Ecole de Médecine	101 élèves	Ecole des Travaux Publics
78 élèves	Ecole des Hautes Études (241) Elèves Inscriptions de droit: 1541	69 élèves	Ecole des Beaux Arts
46 élèves	Ecole de Pédagogie	50 élèves	Ecole de Commerce
		36 élèves	Ecole d'Agriculture
		32 élèves	Ecole Vétérinaire

— 6 —

L'enseignement supérieur indochinois, ouvert en principe sur le pied d'égalité aux *Français et aux indigènes*, a groupé, en 1930, **551 étudiants**.

Cet enseignement supérieur indochinois est déjà pourvu d'installations matérielles et de moyens d'étude de premier ordre.

Sauf pour l'école de Médecine et de Pharmacie de plein exercice, le **recrutement de ces écoles est fait au concours** parmi les élèves diplômés de l'enseignement franco-indigène du 2^e degré, et dans la mesure des besoins en personnel des divers services administratifs.

L'Enseignement supérieur comprend deux groupes d'écoles :

A. — ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

pour lesquelles le *baccalauréat métropolitain ou local* est exigé.

1^o Une **École de Médecine et de Pharmacie métropolitaine** de plein exercice à laquelle est annexée une **section de P. C. N. métropolitain**, et menant jusqu'à la fin de la quatrième année. À cette école sont annexées une section de *médecins et de pharmaciens indochinois*, une section de *médecins étrangers asiatiques* et une école de *sages-femmes indigènes* (193 élèves à la rentrée de septembre 1930).

2^o Une **École des Hautes-Études indochinoises** qui distribue un enseignement juridique supérieur, grossi d'un enseignement administratif et de culture générale littéraire locale, et donnant accès aux carrières mandariales après trois ans d'études sanctionnées par un examen probatoire de sortie (24 élèves titulaires, 54 inscriptions pour les facultés de droit métropolitaines).

3^o Une **École supérieure de Pédagogie** destinée à former les *professeurs indigènes de l'enseignement primaire supérieur franco-indigène*, après trois ans d'études en deux sections spécialisées, lettres et sciences (46 élèves).

B. — ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

4^o Une **École des Travaux Publics** (101 élèves), trois ans d'études préparant aux fonctions d'agent technique ; plus un **cours supérieur** destiné aux futurs ingénieurs adjoints.

5^o Une **École supérieure des Beaux-Arts** (69 élèves), pour la rénovation des traditions locales dans le cadre extrême-oriental, comprenant une **section de peinture, modelage et céramique** et une **section d'architecture** conduisant aux fonctions d'architectes adjoints des Bâtiments Civils : cinq ans d'études, précédées par un cours préparatoire pour chaque section.

6^o Une **École supérieure Vétérinaire**, trois ans d'études complétées par un **stage à l'Institut Pasteur à Nhatrang** (32 élèves).

— 7 —

